CLUB SPORTIF FAVERGES BASKET

Gymnase: Salle Omnisports

895 Route d'Albertville

74210 FAVERGES Tél : 04 50 32 07 83

Email: csfbasket@feee.fr

Site Internet: http://csfbasket.free.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION CREATION - MUTATION

Comment complèter le dossier?

▲ Aucune inscription si le dossier est incomplet ▲

Le dossier d'inscription est composé de :

1. <u>LA COTISATION TOTALE</u> en espèces ou en chèques à l'ordre du Club Sportif Faverges Basket (plusieurs chèques sont possibles, 3 au maximum, l'encaissement sera effectué le 15 du mois indiqué au verso).

Les âges s'apprécient au 1er janvier en cours. Pour la saison 2011/2012 : 1 janvier 2012

Baby	6 ans et avant	2005 et après	65 €.
Mini Poussins (es)	7 et 8 ans	2003 et 2004	65 €.
Poussins (es)	9 et 10 ans	2001 et 2002	70 €.
Benjamins (es)	11 et 12 ans	1999 et 2000	90 €.
Minimes	13 et 14 ans	1997 et 1998	90 6 .
Cadets (tes)	15 à 17 ans	1994 à 1996	
Juniors	17 à 19 ans	1992 à 1994	100 €
Seniors	À partir de 19 ans	1991 et avant	
Vétérans et Loisirs	À partir de 35 ans	1977 et avant	70 €
Familiale	tous confondus 2		200 €.
(à partir de 3 personnes)			200 €.

2. LE FORMULAIRE FFBB fourni dûment rempli incluant :

(Seul ce document sera accepté pour l'obtention d'une licence, <u>pas de certificat médical volant</u>)

- ✓ La demande de licence, avec signature du titulaire ou des parents pour les mineurs.
- ✓ **Le certificat médical** datant de de 3 mois <u>mentionnant la taille</u> (<u>obligatoire</u>) avec signature et cachet du médecin. (Faire signer le surclassement si nécessaire).
- Le contrat d'assurance avec signature du titulaire ou des parents pour les mineurs suivi de la mention "lu et approuvé". Nous vous signalons que le club a choisi l'option A pour tous ses licenciés (compris dans le prix de la licence).
- 3. UNE PHOTO D'IDENTITE (obligatoire).
- 4. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUEL dûment remplie.
- 5. LE CONTRAT MORAL avec signature du titulaire ou des parents pour les mineurs.

^{*} Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux entraîneurs.

Fiche de renseignements individuels

Merci de soigner l'écriture, ces renseignements nous sont très utiles.

Le licencié				
Nom :	Adresse : Téléphone : Portable : Courriel :			
Souhaite suivre une formation arbitre : Souhaite suivre une formation marqueu Souhaite suivre une formation animateu (Rayer la mention inutile)		OUI	NON	
Le parent ou tuteur légal (informa	ations à compléter si dit	férentes du lic	encié)	
Nom : Prénom : Personne à prévenir en cas d'urgence :				
Si vous <u>refusez</u> que votre photo ou celle sur son site Internet Veuillez cocher cette case et signe		it publiée pa	ar le club,	
Pour un enfant mineur, j'autorise mon e ou par un responsable du club lors de d En cas d'accident ou de maladie nécess l'entraîneur ou le responsable d'équipe nécessaires. Je reconnais avoir pris connaissance du les clauses et leurs effets.	léplacements de so sitant une interventi à prendre toutes les	n équipe. on urgente, s disposition	j'autorise s	
Observations :				
Date et Signature obligatoire du licencié	ou du responsable	e légal pour	un mineur	

CONTRAT MORAL

SAISON : 2011 - 2012		
NOM		
Prénom		
Catégorie		

Je viens de m'inscrire pour la <u>saison complète</u> au Club Sportif Faverges Basket en conséquence <u>je m'engage</u>:

- 1. A respecter le règlement interne qui m'a été fourni.
- 2. A respecter le règlement des installations sportives qui est affiché dans celles-ci.
- 3. A participer au championnat dans lequel mon équipe est engagée, en évitant de m'absenter sans raison valable :
 - a) Être assidu à l'entraînement.
 - b) Être assidu aux matchs.
- 4. A participer à la vie du Club en étant présent activement lors :
 - a) Des matchs du samedi et dimanche matin non seulement pour encourager les différentes équipes, mais aussi en tenant les tables de marque et en arbitrant ces matchs.
 - b) Du loto annuel.
 - c) Du tournoi annuel.
 - d) De toutes autres manifestations.

Signature du titulaire précédé de la mention «lu et approuvé » :

Nous vous signalons que si vous le désirez, vous pouvez assister aux réunions du bureau qui se déroulent à la maison des associations une fois par mois. Pour les dates voir avec les personnes du bureau.



Comité départemental de : HAUTE - SAVOIE

Groupement sportif : CLUB SPORTIF FAVERGES

Photo

N° 1011 74 10140

DEMANDE DE LICENCE	Certificat annuel de non-contre indication
Niveau de pratique le plus élevé :	à la pratique du Basketball en compétition.
N° de licence :	Je soussigné, Docteur
NOM:	certifie avoir examiné
Prénom:	Mr/Mme/Melle:
Nom de jeune fille :	et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant la pratique du Basketball en compétition.
Date de naissance : Land Land Land Land Land Land Land Land	Taille:
Nationalité:	A: le:
Adresse:	Cachet Signature du Médecin :
	Non joueur
Code postal:	G 1
Ville:	Surclassement.
Téléphone*:	(ne nécessitant pas un imprimé spécifique) Mr/Mme/Melle :
E-mail*:	peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement
Sollicite la <u>création</u> , <u>la mutation</u> ⁽¹⁾ de ma licence pour le club	supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein
ci-dessus désigné.	de la FFBB.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements	A: le:
ci-dessus.	Cachet Signature du Médecin :
A: le:	
Tampon du club et signature du Signature obligatoire du licencié ou du tuteur légal	
Président (obligatoires)	
	Réservé au CD
	Qualifié le :
	Tampon CD
*facultatif	
(1) rayer les mentions inutiles	Type de licence :
C. A DEMANDE D'ADHESION	AU CONTRAT D'ASSURANCES CHARTIS № 4.091.165
CLIADTIC' ASSESSMENT	ON FRANÇAISE DE BASKETBALL »
	•
JE SOUSSIGNE, NOM:	PRENOM:
DECLARE choisir A ≱COPTION A → 3,30 €	oit à des indemnités journalières en cas de perte de salaire)
	nt à des muenimes journaireres en cas de perte de saiaire,
Clause bénéficiaire : En cas de Décès de l'Assuré, le bénéficiaire est, sauf stipulation contraire adressée	rom PASSIIDÉ ou la Soussaintour ou mouve Pure dimensition équite et aignée la
conjoint survivant de l'Assuré, non séparé de corps, ni divorcé, à défaut les enfa	nts légitimes reconnus ou adoptifs de l'Assuré, à défaut les ayants droit légaux,
concubins ou pacsés. Si l'Assuré est mineur, les bénéficiaires sont les ayants droit lé	gaux. Pour toutes les autres garanties le bénéficiaire est l'Assuré lui-même.
JE DECLARE avoir pris connaissance de l'extrait des Conditions Générales valan joint au présent document.	t notice d'information conformément à l'article L.141-4 du Code des Assurances,
SEULES LES DEMANDES D'ADHESIONS DUMENT COMPLETEES, DATEES, SI	GNEES ET ACCOMPAGNEES DU REGLEMENT CORRESPONDANT SERONT
PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR.	Fait à le/
Signature de l'Assureur	« Lu et approuvé »
A)	« Lu et approuve »
	Signature de l'Adhérent (Pour les mineur(e)s : son représentant légal)



REGLEMENT INTERIEUR

CLUB SPORTIF FAVERGES BASKET 74210 FAVERGES

email: csfbasket@free.fr

Site internet : http://csfbasket.free.fr

1. Dispositions générales

Article 1 - Portée du présent règlement :

L'association CS FAVERGES BASKET est régie par le présent règlement.

L'adhésion à l'association vaut l'acceptation.

Il fixe les droits et devoirs de l'ensemble des membres de l'association.

Un exemplaire de ce règlement intérieur est remis à chaque membre au moment de l'inscription.

Article 2 - Modification:

Les modifications qui pourraient être apportées à ce réglement ,le seront dans les conditions definies par les statuts de l'association.

Artide 3 - Inscription:

Modalités d'inscription de la saison en cours (voir document annexe).

2. Fonctionnement du club :

Artide 4 - Organisation :

Le club est administré par un bureau, assisté de commissions et de correspondants (organigramme voté à l'AG), lesquels se réunissent 1 fois par mois.

Un coordinateur sportif est également en charge des entraineurs.

3. Fonctionnement des équipes

Article 5 - Années d'âge:

Les équipes sont établies par années de naissance en début de saison. Il est interdit de jouer dans la catégorie inférieure, par contre l'inverse est possible. L'entraîneur est le seul habilité à surclasser un joueur, avec accord du coordinateur sportif, d'un médecin agrée et des parents; ce surclassement peut être réalisé à tout moment de la saison.

article 6 - Entrainements

Toutes les équipes possèdent 1ou 2 entraînements par semaine dans la salle omnisport .Le club met a disposition ballons ,chasubles et autre matériel : chaque joueur, entraîneur doit être concerné par l'état et le rangement de celui-ci.

Il est impératif d'être présent aux entrainements, de respecter les horaires et d'avertir en cas d'absence.

<u>Article 7 - Competitions :</u>

Toutes les équipes sont inscrites en championnat selon la catégorie et le niveau (sauf les babys et mini poussins pour lesquels des plateaux sont organisé 2 à 3 fois sur la saison)

Pour les matchs, les maillots sont mis à disposition par le club; les joueurs ont en charge de les laver à tour de rôle. (Selon un planning établi par l'entraineur).

Article 8 - Déplacements:

Pour les déplacements, nous sollicitons les licenciés ou leurs parents pour accompagner les joueurs sur le lieu du match selon un planning établi par l'entraîneur. Chaque accompagnateur doit bien entendu être en règle par rapport à son assurance véhicule..

4. Droits et devoirs des membres

Article. 9 - Réglement des salles de sports :

Tout licencié doit respecter le réglement intérieur de la salle omnisport et du gymnase du collège. (voir affichage dans ces salles).

Il est par ailleurs précisé, qu'il est strictement interdit de:

- fumer, cracher et macher des pates molles dés le franchissement de la porte du hall d'entrée.
- manger dans les salles et vestiaires.
- pénétrer dans les salles de sport en chaussures de ville ou chaussures de sport venant d'être utilisées en extérieur. L'accés aux équipements sportifs ne peut s'effectuer qu'en chaussures de sport propres.

Article. 10 - Participation aux manifestations du club:

On vous rappelle que CS FAVERGES BASKET est une. association à but non lucratif administrée. par une équipe de bénévoles.

Le licencié et/ou ses parents s'engagent a ne pas être de simples consommateurs. Ils sont amenés à participer aux différentes manifestations organisées par le club: soirée, tournois, loto ... et à s'impliquer dans le club: arbitrage, tables de marques,

<u>Article 11 - comportement :</u>

En tant que joueur, le licencié doit avoir un comportement sportif

- A l'entraînement : il doit respecter le ou les entraineurs, ses coéquipiers, le matériel.
- En match: il doit respecter les adversaires, les arbitres et le public.

Le licencié doit laisser propres vestiaires, sanitaires et salles après les entraînements et les matchs.

En tant que Spectateur, le licencié doit avoir un comportement Fair Play

Il doit se contenter d'encourager son équipe sans tenir de propos antisportif envers les adversaires, les arbitres, ou autres supporters.

5. Sanctions

Article 12:

Des sanctions sportives pourront être prises par le bureau après accord du président pour : Non respect du réglement intérieur ,Indiscipline ,Détérioration volontaire du matériel ou des installations ,Brutalités ,Comportements anti sportifs,Expulsion ou disqualification .

Article 13:

Toute faute technique ou disqualifiante est sanctionnée par un après midi d'arbitrage ou de tenue de table de marque pour le club.

Attention, l'amende réclamée par la fédération pour cette faute sera payable par le joueur (et non par le club)

6. Responsabilité des mineurs

Article 14:

L'association, et plus précisément les entraîneurs ,est responsable des mineurs à compter de l'heure de début de l'entrainement et jusqu'à la fin de celui-ci.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraineur dans le gymnase au début de la séance et prendre toutes leurs dispositions pour être présents avant la fin de la séance afin de récupérer les enfants dans le gymnase.

En cas d'empêchement ou de retard (exceptionnel), ils doivent prévenir les responsables par tout moyen afin de leur demander de surveiller l'enfant.

Si la séance est annulée le licencié sera averti par téléphone ou affichage à l'entrée de la salle omnisport.